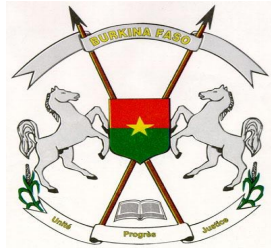


Burkina Faso
Unité-Progress-Justice



République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail



**TRAITE D'AMITIE ET DE COOPERATION
ENTRE
LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE ET LE BURKINA FASO**

CINQUIEME CONFERENCE AU SOMMET

COMMUNIQUE CONJOINT

Yamoussoukro, le 29 juillet 2016

- 01-** Dans le cadre du Traité d'Amitié et de Coopération (TAC) entre le Burkina Faso et la République de Côte d'Ivoire, la cinquième Conférence au Sommet des Chefs d'Etat s'est tenue à Yamoussoukro, le vendredi 29 juillet 2016 sous la co-présidence de Leurs Excellences Messieurs Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso et Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire.
- 02-** Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE était accompagné de Son Excellence Monsieur Paul Kaba THIEBA, Premier Ministre, Chef du Gouvernement et des membres du Gouvernement burkinabè.

Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA était accompagné de Son Excellence Monsieur Daniel Kablan DUNCAN, Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, Chef du Gouvernement et des membres du Gouvernement ivoirien.

La liste des deux délégations est jointe en annexe.

La cinquième Conférence au Sommet a été précédée d'une réunion des experts, les 25 et 26 juillet 2016, et d'un Conseil conjoint de Gouvernements, le 28 juillet 2016.

- 03-** Au cours du Sommet, Leurs Excellences Messieurs Roch Marc Christian KABORE et Alassane OUATTARA se sont informés mutuellement de la situation dans leurs pays respectifs et ont abordé des questions d'intérêt commun d'ordres bilatéral, sous-régional, régional et international.

Au plan bilatéral, les deux Chefs d'Etat ont fait l'évaluation de la mise en œuvre des décisions et recommandations issues de la quatrième Conférence au Sommet du Traité d'Amitié et de Coopération, tenue à Ouagadougou, le 31 juillet 2014 et ont identifié de nouveaux domaines de coopération.

- 04- Concernant le projet de construction de l'autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou**, la Conférence au Sommet s'est félicitée de l'achèvement des études de faisabilité et des avancées enregistrées dans la finalisation des études techniques détaillées.

Elle s'est réjouie des financements obtenus et a exhorté les deux gouvernements à poursuivre la recherche des financements complémentaires en vue de la réalisation effective de ce projet vital pour le Burkina Faso et la République de Côte d'Ivoire.

- 05- Abordant le projet de réhabilitation du chemin de fer Abidjan-Ouagadougou-Kaya et son prolongement jusqu'à Tambao et la construction du terminal minéralier au Port d'Abidjan,** la Conférence au Sommet s'est félicitée de l'aboutissement des négociations avec le Groupe Bolloré pour la réhabilitation du Chemin de Fer Abidjan-Ouagadougou-Kaya et la signature, au cours de ce sommet, de la Convention de concession révisée de l'exploitation des transports ferroviaires entre le Burkina Faso, la République de Côte d'Ivoire et la Société Internationale de Transport Africain par Rail (SITARAIL).

Par ailleurs, la Conférence a noté avec satisfaction le respect des engagements de la SITARAIL, au titre du traitement de la dette due aux Etats et aux sociétés de patrimoine ferroviaire.

- 06- S'agissant de la Décision portant approvisionnement régulier du Burkina Faso en énergie électrique et en hydrocarbures par la Côte d'Ivoire,** la Partie burkinabè a réitéré ses remerciements à la Partie ivoirienne pour sa décision d'augmenter la fourniture d'électricité de 70 à 80 MW.

En attendant l'adoption finale de ce Plan Directeur, la Conférence au Sommet a instruit les deux Ministres en charge de l'électricité de mettre en place, dans un bref délai, une équipe mixte de surveillance, d'intervention et d'entretien de la ligne d'interconnexion en vue d'assurer un service d'approvisionnement en électricité de meilleure qualité.

En outre, elle a noté les progrès réalisés dans le cadre de la création de la société de Pipeline sur le tronçon Bouaké-Ferkessédougou et Ferkessédougou-Ouagadougou, avec la participation de la société Burkinabè SONABHY au capital de ladite société.

La Conférence au Sommet a invité les structures en charge de la gestion des hydrocarbures au Burkina et en Côte d'Ivoire à se concerter sur la question de l'approvisionnement en produits pétroliers, en vue de convenir d'une offre commerciale qui satisfasse toutes les parties.

- 07- Concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de facilitation du commerce, du transit et du transport sur le corridor Abidjan-Ouagadougou,** les deux Chefs d'Etat se sont félicités des avancées enregistrées dans le cadre du projet de construction du Poste de Contrôle Juxtaposé (PCJ) de Laléraba.

Elles se sont félicitées de la mise en place du Comité conjoint de suivi de la mise en œuvre du Mémorandum d'entente en matière de coopération industrielle, commerciale et artisanale.

08- La Conférence au Sommet s'est réjouie de l'amélioration du climat des affaires et du renforcement des échanges commerciaux ainsi que de la facilitation du droit d'établissement.

Elle a exprimé sa reconnaissance et ses remerciements au Groupe de la Banque Mondiale pour son programme d'Appui Budgétaire Régional (ABR) à la Côte d'Ivoire et au Burkina Faso, destiné à faciliter les formalités douanières et la fluidité du trafic en matière de transport routier de marchandises sur le corridor Abidjan-Ouagadougou.

09- En matière de lutte contre la traite transfrontalière des enfants entre les deux pays, la Conférence au Sommet a exhorté les deux Parties à poursuivre leurs efforts en vue d'éradiquer cette pratique, notamment par la sensibilisation des populations des deux pays et a appelé à la mise en place d'une stratégie commune de protection et d'assistance aux enfants victimes de cette traite.

10- Examinant la recommandation relative à la matérialisation de la frontière Burkina-Côte d'Ivoire, la Conférence au Sommet a noté les progrès enregistrés dans ce domaine et a instruit les Ministres en charge du dossier à procéder dans les meilleurs délais à l'installation officielle de la Commission Mixte Paritaire de Matérialisation de la frontière commune et à mobiliser les contributions financières nationales en vue du démarrage effectif des travaux.

11- Concernant la question de l'occupation illégale des réserves et parcs nationaux, des forêts classées et des forêts du domaine rural, et plus particulièrement l'évacuation du Mont Péko, la Partie ivoirienne a informé la Partie burkinabè de sa décision d'évacuer tous les occupants de ces aires protégées.

A cet effet, les deux Chefs d'Etat ont décidé de la mise en place d'un Comité mixte ivoiro-burkinabè pour faire des propositions en vue d'une mise en œuvre concertée de cette décision.

En outre, les deux Chefs d'Etat ont convenu de l'élargissement de la concertation au Libéria pour traiter de la question des infiltrations des forêts dans l'Est de ce pays.

12- S'agissant de la coopération politique, diplomatique et de l'intégration régionale, la Conférence au Sommet s'est félicitée du bon déroulement des élections organisées en 2015 en République de Côte d'Ivoire et au Burkina Faso.

Elle a salué la maturité politique des peuples ivoirien et burkinabè.

La Conférence au Sommet a noté avec satisfaction, la qualité exceptionnelle des relations diplomatiques que le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire entretiennent et a salué l'accréditation des nouveaux Ambassadeurs auprès des Chefs d'Etat des deux pays.

Elle s'est réjouie de la concertation permanente entre les Autorités des deux pays et a salué le soutien réciproque aux candidatures de l'un ou l'autre pays au sein des Organisations africaines et internationales.

Leurs Excellences Messieurs Roch Marc Christian KABORE et Alassane OUATTARA se sont réjouis des acquis enregistrés dans le processus d'intégration régionale et ont réaffirmé leur engagement à poursuivre leurs efforts pour relever les défis liés à la consolidation de ce processus.

Les deux Chefs d'Etat se sont félicités de la coopération triangulaire en faveur du développement des villes et régions frontalières de Sikasso, Korhogo et Bobo-Dioulasso (SKBO ou SIKOBO). Ils ont instruit les Ministres en charge de ce projet d'œuvrer au renforcement de cette coopération.

13- S'agissant du secteur des mines, la Conférence au Sommet a noté avec satisfaction la mise en œuvre des décisions prises dans le cadre de la réglementation interdisant le travail des enfants ainsi que l'utilisation des produits chimiques et des explosifs dans l'exploitation minière artisanale.

Elle a exhorté les deux Parties à poursuivre les actions de sensibilisation et de formation pour renforcer l'encadrement de l'activité d'orpaillage, afin de mieux préserver l'environnement physique et social des zones concernées.

En outre, afin de mieux lutter contre le phénomène d'orpaillage illicite, les deux Parties ont convenu de relancer le projet d'organisation d'une conférence régionale sur l'orpaillage, sous l'égide de la CEDEAO.

La Conférence au Sommet a également appelé à intensifier la lutte contre la fraude en matière de commercialisation de l'or.

14- Concernant la coopération en matière de Défense et de Sécurité, la Conférence au Sommet a vivement condamné les attentats terroristes survenus en janvier et mars 2016 à Ouagadougou et à Grand Bassam.

Les deux Chefs d'Etat ont salué l'initiative de la réunion quadripartite des Ministres en charge de la Sécurité de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Sénégal et du Burkina, tenue à Abidjan, les 23 et 24 mars 2016 ainsi que la Déclaration et le Plan d'actions pour la paix et la sécurité dans l'UEMOA, approuvés à Dakar, le 05 juin 2016, à l'occasion du Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernements de l'UEMOA.

Les deux Chefs d'Etat se sont félicités de la qualité de la coopération qui existe entre leurs services de sécurité.

A cet effet, ils ont décidé de mutualiser davantage leurs efforts en vue de lutter plus efficacement contre les groupes terroristes.

15- Au sujet de la Coopération administrative, décentralisée et transfrontalière, la Conférence au Sommet a salué les excellentes relations de bon voisinage qu'entretiennent les autorités administratives frontalières de la Côte d'Ivoire et du Burkina et les a encouragées à mettre en œuvre les accords signés dans ce domaine.

16- Abordant la question relative à la fluidité du trafic et à la libre circulation des personnes et des biens, la Conférence au Sommet a salué et encouragé la réduction du nombre des postes de contrôle ainsi que la poursuite du démantèlement des barrages illicites et la lutte contre le racket dans les deux sens.

Les Chefs d'Etat ont encouragé les deux Gouvernements à poursuivre leurs concertations et leurs actions de sensibilisation pour la mise en œuvre effective des textes et protocoles de la CEDEAO et de l'UEMOA sur la libre circulation des personnes, des biens et le droit d'établissement.

17- Concernant l'entretien des routes qui relient les deux Etats, la Conférence au Sommet a, au titre de la réhabilitation, du renforcement et du développement des réseaux routiers inter-Etats, apprécié positivement les efforts fournis et la recherche de financement par les deux Parties en vue de leur entretien régulier.

18- Dans les domaines de la poste, des télécommunications, des technologies de l'information et de la communication, les Chefs d'Etat ont rappelé la nécessité d'intensifier la collaboration et les échanges d'expertise entre les deux Parties, en particulier dans les domaines de la transition vers la Télévision Numérique Terrestre (TNT), de la régulation, des échanges postaux et de la formation des cadres.

19- Dans les domaines de l'agriculture, de l'eau, du foncier rural, de la production animale et des ressources halieutiques, la Conférence au Sommet a déploré les malheureux incidents survenus à Bouna en République de Côte d'Ivoire. Elle a insisté sur la nécessité de la sensibilisation des populations en vue du respect de la réglementation foncière.

En outre, les Parties se sont félicitées de la mobilisation des Forces de Défense et de Sécurité pour sécuriser les populations victimes ainsi que leurs

biens et ont décidé de prendre les dispositions adéquates pour la réinstallation des personnes victimes de cette crise.

- 20- Abordant la question des changements climatiques et de la gestion durable des forêts**, les deux Chefs d'Etat ont salué les résultats de la Conférence de Paris sur le climat et ont exhorté les Parties prenantes au respect de leurs engagements. Au sujet de la lutte contre le commerce illicite transfrontalier du bois de vène (*Pterocarpus*), ainsi que du braconnage des grands mammifères, les deux Parties se sont félicitées des résultats enregistrés et ont recommandé le renforcement des dispositifs de contrôle aux frontières.
- 21- Au sujet des ressources partagées**, la Conférence au Sommet a pris acte de la décision de création de l'Autorité du Bassin de la Comoé-Bia-Tanoé.
- 22- Concernant la coopération culturelle**, la Conférence a apprécié positivement et a encouragé l'intensification des relations et des échanges culturels entre les deux pays.
- 23- S'agissant du Tourisme**, la Conférence au Sommet a recommandé la mise en œuvre du Plan d'Actions pour la période 2017- 2019.
- 24- Au titre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, de la solidarité, de l'emploi, de la jeunesse, de la formation professionnelle, des affaires sociales, de la justice, des droits humains, de l'éducation, des sports, de la promotion de la femme et du genre**, la Conférence au Sommet a convenu de poursuivre les concertations en vue de renforcer la coopération dans ces différents domaines.
- 25- Evoquant la question de la coopération scientifique**, les deux Chefs d'Etat ont instruit les Ministres compétents d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord de coopération dans le domaine du financement de la recherche scientifique et de l'innovation, de faciliter et d'accélérer le processus de délivrance des diplômes aux nouveaux bacheliers et étudiants burkinabè.
- 26- Concernant la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes**, les deux Chefs d'Etat ont encouragé leurs Gouvernements respectifs à procéder à la création effective d'un organe commun doté d'un Fonds chargé de trouver des solutions aux problèmes de la jeunesse indépendamment de toute autre initiative communautaire.

En outre, ils ont instruit les Ministres compétents d'accélérer la mise en place d'un Fonds en faveur de la femme adulte et de la jeune fille.

27- Dans le domaine de la santé, la Conférence s'est félicitée de la stratégie commune et des actions ayant permis de juguler l'épidémie à virus Ebola et a appelé à une vigilance plus accrue contre les maladies hautement contagieuses et autres urgences de santé publique telle que la maladie à virus Zika.

28- En ce qui concerne la coopération en matière de productions animales et Ressources halieutiques, les deux Chefs d'Etat ont salué la bonne collaboration de leurs Gouvernements dans la gestion des Ressources animales et halieutiques et les actions communes menées pour circonscrire l'épidémie de la grippe aviaire qu'ont connue les deux pays en 2015 et 2016.

Ils ont instruit les ministres en charge des questions sanitaires et des ressources animales de travailler à la maîtrise de l'épizootie de la grippe aviaire, afin de lever les mesures d'interdiction de la police sanitaire dans les meilleurs délais, au regard de l'impact négatif de cette maladie sur les échanges commerciaux entre les deux pays, notamment sur les volailles et les produits avicoles.

Ils les ont également instruits d'intensifier la lutte contre la circulation illicite des médicaments vétérinaires et d'étendre la collaboration au domaine des ressources halieutiques.

29- En matière de lutte contre la drogue, la Conférence au Sommet a encouragé la poursuite des concertations entre les Comités Nationaux et les a exhortés à intégrer dans leurs activités, la question de la circulation illicite des médicaments.

30- Au titre des Accords de coopération, les deux Chefs d'Etat ont exprimé leur totale satisfaction pour le renforcement continu du cadre juridique de la coopération entre leurs pays.

A cet égard, ils se sont félicités de la signature de treize (13) Accords de Coopération intervenus au cours du présent Sommet.

Les deux Chefs d'Etat ont fortement exhorté les deux Parties à la mise en œuvre effective de tous les Accords signés.

31- Au plan régional et international, les deux Chefs d'Etat ont lancé un appel pour la paix et la réconciliation au Soudan du Sud et au Burundi.

Ils ont fortement condamné et exprimé leur solidarité suite aux récents actes terroristes survenus en Afrique et ailleurs dans le monde.

Face à cette situation, les deux Chefs d'Etat ont exprimé leur préoccupation et marqué leur détermination à joindre leurs efforts à ceux de la communauté internationale pour lutter efficacement contre ce fléau.

Les deux chefs d'Etat se sont félicités des conclusions du vingt-septième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, tenu les 17 et 18 juillet 2016 à Kigali sur le thème " 2016 : Année africaine des droits de l'homme, avec un accent particulier sur les droits des femmes".

Ils se sont également félicités de leur convergence de vues sur les grands dossiers du continent et ont partagé la forte conviction que le développement de l'Afrique passe par une véritable intégration des économies des pays du continent.

- 32- A l'issue de la Conférence au Sommet, les deux Chefs d'Etat se sont félicités des résultats obtenus et ont renouvelé leur satisfaction pour l'atmosphère cordiale et fraternelle qui a marqué le déroulement des travaux.
- 33- Au terme de son séjour, Son Excellence Monsieur **Roch Marc Christian KABORE**, Président du Faso, a renouvelé à son Frère et Ami, Son Excellence Monsieur **Alassane OUATTARA**, Président de la République de Côte d'Ivoire, au Gouvernement et au Peuple ivoiriens, ses sincères remerciements pour l'accueil chaleureux et fraternel, pour l'hospitalité authentiquement africaine et pour les délicates marques d'attention dont lui-même et sa délégation ont bénéficié durant leur séjour.
- 34- La sixième Conférence au Sommet des Chefs d'Etat du Traité d'Amitié et de Coopération entre la République de Côte d'Ivoire et le Burkina Faso se tiendra en juillet 2017 à Ouagadougou.

Fait à Yamoussoukro, le 29 juillet 2016

POUR LE BURKINA FASO

POUR LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Roch Marc Christian KABORE
Président du Faso

Alassane OUATTARA
Président de la République